

# **BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION**



A retourner à : Direction Diocésaine des Pèlerinages 6 avenue Pasteur BP 94 - 93141 BONDY CEDEX- FRANCE 01 41 55 14 87

pelerinages@adsd-bondy.fr

Certificat Immatriculation Atout France en cours

# Pèlerinage à LOURDES du 22 au 28 mai 2017

Date limite d'inscription : 16 avril 2017

M-Mme-Melle-Père-Sœur-
Nom : (en Majuscules)
Nom de jeune fille : (en Majuscules) :
Prénom :
Date <u>et</u> lieu de naissance à à
Nationalité :
Adresse:
Code postal : Ville :
N° Téléphone fixe :N° Téléphone portable :
Mail :
N° de sécurité sociale :
S'inscrit au pèlerinage de Lourdes en qualité de
□ Pèlerin Valide □ Hospitalier (ère)
Personne de confiance à avertir en cas de nécessité :
Nom, et lien de parenté avec le pèlerin:
Téléphone fixe :Téléphone portable :
Moyens de TRANSPORT  Acheminement de nuit aller et retour en autocar grand tourisme géré par : - les transports Viabus pour les pèlerins valides  Cocher la case souhaitée  Départ de □ Bondy □ Gagny □ Aulnay □ Saint Denis - les transports Viabus et Lalubie pour les hospitaliers (ères) Départ de Gagny
HEBERGEMENT en hôtel en pension complète  ☐ Je désire partager ma chambre avec Nom Prénom
☐ Je désire une chambre seule (dans la limite des places disponibles) avec un supplément de 100 €

Le service des pèlerinages se charge de placer en chambre double les pèlerins qui s'inscrivent individuellement. En cas d'impossibilité de trouver un(e) co-chambriste, un supplément chambre individuelle pourra être demandé à la dernière personne qui s'inscrit seule.

#### **TARIFS**

Tarif pour une personne en chambre double (Ce prix ne comprend pas : Le repas du soir à l'aller, les quêtes, les boissons, les dépenses à caractère personnel)

Formule	Prix (3 nuits)	montant
Enfant – de 3 ans <sup>(1)</sup>	Gratuit *	0€
Car et hébergement en pension complète (2)  • enfant 3 à 12 ans • adulte	230 € 350 €	€
Hébergement seul en pension complète <sup>(2)</sup> sans transport  • enfant 3 à 12 ans • adulte	150 € 265 €	€
Supplément chambre seule (nombre limité)	100€	€
Don (sur demande, un reçu fiscal vous sera envoyé)		€
TOTAL		€

- (1) les parents des enfants de 3 ans se chargent de la nourriture de leurs enfants pour la durée du pèlerinage
- (2) Prévoir un pique-nique pour le repas du lundi soir 22 mai pour les hospitaliers et malades et du mardi 23 mai au soir pour les autres pèlerins

# **REGLEMENT**

Un acompte de 50 € ou 100 € en chambre seule qui sera encaissé de suite. Le solde doit être réglé pour le 20 mai et peut être réparti en plusieurs chèques qui seront encaissés en fonction de la date que vous aurez marquée au-dos des chèques. Les chèques sont à l'ordre de ADSD Service des Pèlerinages

Attention : ne pas antidater les chèques

Dans le cas où l'ensemble des chèques ne serait pas joints au dossier, l'inscription ne pourra être prise en compte

# Participation au titre de la solidarité (reçu fiscal sur demande) :

Certains pèlerins ne peuvent partir qu'avec votre soutien ; les dons permettent à des personnes jeunes, démunies, aux prêtres et aux religieuses de participer au pèlerinage. Merci pour eux.

# SANTE

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit, durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription, merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation)

suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés... Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies, diabète....

# **CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute annulation doit être notifiée par lettre au service diocésain des pèlerinages, accompagnée d'une pièce justificative (certificat médical...).

Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation.

- **Plus de 30 jours** avant le départ : il sera retenu 50 euros pour frais de dossier, non remboursables,
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : il sera retenu 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : il sera retenu 50% du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ : il sera retenu 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ : il sera retenu 100% du montant total du voyage.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du pèlerin pour quelque cause que ce soit (sauf problème médical avec justificatif à l'appui, décès d'un proche,...), ne donne lieu à aucun remboursement.

### **ASSURANCE**

Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur des Pèlerinages ne sera pas couvert par notre assurance.

Je certifie avoir pris connaissance du programme, de la participation financière, des informations relatives au pèlerinage. Les conditions générales, consultables sur le site <a href="http://saint-denis.catholique.fr/services-et-mouvements/tous-les-services/pelerinages">http://saint-denis.catholique.fr/services-et-mouvements/tous-les-services/pelerinages</a> sont considérées comme lues et acceptées. Je vous confirme mon inscription et vous adresse la somme de ......€, révisable selon les circonstances.

Je m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage.

Une réunion préparatoire aura lieu le samedi 29 avril 2017, à la maison diocésaine, 6 av Pasteur Bondy.

Fait le <sub>-</sub>	 /	 à	Signature préc	édée de la	mention	« lu et approu	ıvé »

L'exemplaire est valable pour un seul voyageur et doit être retourné au service des pèlerinages accompagné du règlement. Un exemplaire vous sera retourné après enregistrement. Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente, décret N° 94-190 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi N° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de pèlerinages. Ces conditions générales sont jointes à cette fiche d'inscription.

Chantal Donze – Responsable du Service Diocésain des Pèlerinages

# AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

(Personne majeure photographiée)

Je soussigné (Nom et Prénom)

**Demeurant** 

Autorise à titre gracieux, l'Association Diocésaine de Saint Denis à me photographier, au cours du pèlerinage diocésain à de Lourdes du 22 au 28 mai 2017

Et à utiliser mon image ou n'autorise pas à utiliser mon image\*

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association diocésaine de Saint Denis à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'Association diocésaine, pour une durée de 5 ans, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre.
- Publication dans une revue diocésaine,
- Bulletins paroissiaux du diocèse,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Vidéo
- Site internet de l'Association Diocésaine

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Une vidéo et des photographies constituant une donnée à caractère personnel, j'ai été informé(e) des droits dont je dispose, à tout moment, afin de vérifier l'usage qui est fait de cette image et d'en demander le retrait de toute publication ou diffusion.

Conformément à la loi «informatiques et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès, de rectification voir de suppression de données personnelles me concernant sur simple demande adressée à ADSD Service des Pèlerinages, 6 avenue Pasteur 93141 Bondy Cedex.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à	_, le	_/	_/	de bonne foi.
Signature précédée du nom et préno	m :			

Chantal Donze – Responsable du Service Diocésain des Pèlerinages